

## Opvolging adviezen 2019 | Suivi avis 2019

Advies	Opvolging	Suivi
<p><b>2019a01   Advies betreffende een voorstel van bijzondere “klimaatwet”   Avis relatif à une proposition de loi spéciale « Climat »</b></p>		<p><u>Marghem</u></p> <p>[6] <i>Des mesures seront-elles prises pour améliorer la transparence du processus décisionnel en matière climatique ?</i></p> <p>Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil pour le fait qu'il se prononce, d'initiative, sur la proposition de loi spéciale climat qui a fait l'objet d'une concertation approfondie visant à améliorer la gouvernance climatique dans notre pays. Il est essentiel de renforcer la transparence du processus décisionnel si notre pays veut optimiser son cadre législatif administratif.</p> <p>Début janvier 2019, la Commission nationale climat a mandaté le groupe de travail « Gouvernance » pour examiner les différents avis des organes consultatifs régionaux et fédéraux, les recommandations d'organes parlementaires - dont le Rapport d'information du Sénat de 2011 - et les résultats des travaux académiques et de les regrouper dans un rapport de synthèse. Ce rapport analyse également les alternatives juridiques formulées par le Conseil d'État dans son avis concernant la proposition de loi spéciale.</p> <p>Fin 2019, la Commission nationale climat a pris acte de ce rapport. Ce rapport émet une série de propositions concrètes destinées à optimiser le cadre législatif et</p>

		<p>administratif. En instaurant les obligations de faire un rapport aux parlements, on peut déjà accroître la légitimité démocratique.</p> <p><i>[7] La mise en place d'un dialogue multiniveaux sur le climat rassemblant les citoyens, la société civile et les décideurs politiques est-elle envisagée ?</i></p> <p>Il est indéniable que l'engagement et l'implication actifs des citoyens, des entreprises et des investisseurs jouent un rôle fondamental dans la transition vers une économie pauvre en carbone et circulaire. Il s'agissait déjà d'une des obligations prévues dans le cadre du Règlement européen sur la gouvernance.</p> <p>C'est ainsi que de nombreuses formes – même très innovantes - de participation citoyenne renforcée ont déjà été lancées en vue de permettre un vaste dialogue de société. De même, des trajets de participation sont organisés. Il est également proposé, sous les auspices de la Commission nationale climat, d'ouvrir un dialogue avec les parties prenantes afin de valoriser l'apport de ces dernières. Au regard aussi du Green Deal, de la proposition de Législation européenne en matière climatique, et de la proposition de Pacte climat européen visant en particulier à créer une large plate-forme, ce type de dialogue ne fera que se renforcer. La Commission européenne lancera, le 4 mars 2020, un processus de consultation avec toutes les parties prenantes au sujet de ce Pacte européen.</p> <p><i>[16] La création d'un Comité permanent indépendant d'experts pour le climat est-elle envisagée ?</i></p>
--	--	---

		<p><i>Dans la négative, des initiatives seront-elles prises pour que soit assurée la fonction de conseil et d'objectivation en matière de politique climatique demandée par le CFDD ?</i></p> <p>Il y a du plus et du moins par rapport à l'idée d'un Comité permanent d'experts (renvoi à la réponse à la question 7) . qui va sélectionner ces experts ? comment sont-ils sélectionnés ? leur indépendance intellectuelle... Etc. en somme, pas de gouvernement d'experts...</p> <p><i>[22] Des travaux ont-ils été entrepris quant à la définition des modalités de rédaction, d'adoption, de suivi et de financement du Plan national intégré Energie-Climat et de la stratégie à long terme ?</i></p> <p>La stratégie à long terme de la Belgique [a été adoptée lors d'une réunion du Comité de Concertation le 19 février 2020.. L'administration fédérale a développé un document intitulé « vision et chantiers stratégiques pour la décarbonation de la Belgique à l'horizon 2050 au même titre que d'autres études pourront servir d'inspiration » à La stratégie de long-terme de la Belgique . L'administration fédérale est train de se pencher sur la manière la plus adéquate de mener ces travaux au cours des mois et années à venir, en prenant en compte toutes les initiatives existantes, qu'elles relèvent d'autres niveaux de pouvoir ou des parties prenantes. A ce titre, nous souhaitons que le développement de ces chantiers puisse s'articuler de manière complémentaire à -et s'appuyer sur- les travaux que ce Conseil mène. Je pense par exemple à la « transition juste » ou encore au rôle de l'économie</p>
--	--	---

		circulaire dans transition de l'habitat pour ne citer que deux exemples.
<p><b>2019a02   Advies van de FRDO over het ontwerp van Nationaal Energie Klimaat Plan 2030 (NEKP)   Avis du CFDD sur le projet de Plan National Energie Climat 2030 (PNEC)</b></p>		<p><u>Marghem</u></p> <p>[13] <i>Dans quelle mesure les mesures comprises dans le plan ont-elles été précisées et chiffrées, et termes d'impacts attendus, ainsi qu'en termes de coûts, délais et moyens de mise en œuvre ?</i></p> <p>Dans la mesure du possible, il a été donné du contenu au plan dans le court laps de temps de sa rédaction, i.e. cf. analyse d'impact du bureau du plan concernant quelques mesures fédérales prioritaires, ainsi que l'addition et la justification des chiffres pour différentes mesures concernant l'efficacité énergétique et la mobilité par ex.</p> <p>Si des impacts chiffrés et des informations précises sur les modalités de mise en œuvre de mesures individuelles sont encore lacunaires, des impacts chiffrés sectoriels sont fournis dans la partie B - base analytique pour la Belgique dans son ensemble (GES, RES) et pour les 3 Régions et plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la Flandre, des impacts sectoriels chiffrés sont indiqués aux pages 69-77 et une évaluation qualitative des incidences macroéconomiques et autres est donnée dans un tableau p.79</li> <li>• Pour la Wallonie, des impacts sectoriels chiffrés sont décrits aux pages 122-137 et une évaluation qualitative des incidences macroéconomiques et autres est donnée aux pages 138-147</li> <li>• Pour RBC, les impacts chiffrés sont donnés aux pages 158-159.</li> </ul>

		<p>Durant les prochains mois, mes administrations prendront contact avec les autres administrations fédérales et elles mettront pour ce faire un système de suivi en place, de sorte à pouvoir fournir une contribution mieux chiffrée et étayée lors de la révision du plan en 2023.</p> <p>[14] <i>Des mesures sur la fiscalité énergétique et environnementale sont-elles envisagées ?</i></p> <p>Le PNEC prévoit que nous travaillions sur la fiscalité environnementale. Certains subsides nocifs à l'environnement et à notre santé subsistent en Belgique. Nous devons proposer des pistes concrètes pour, progressivement et dans cadre d'une transition juste et en garantissent la compétitivité de nos entreprises, mettre fin à ces subsides. Enfin, d'autres aspects de la fiscalité énergétique et environnementale, y compris la fiscalité relative à l'électricité, devraient également être débattus et faire l'objet de réformes dans un cadre large et cohérent avec l'objectif de décarbonation à l'horizon 2050..</p> <p>[19] <i>L'investissement gap de la Belgique a-t-il pu être évalué, et si oui, quel en est le niveau ?</i></p> <p>Une première évaluation des besoins en investissements et une description des sources de financement envisagées sont rapportées dans le PNEC final 2019 (dans la section B – base analytique).</p> <p>Elles sont fournies par entité. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'Etat fédéral (p.23)</li> </ul>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Référence au PNIS</li> <li>○ Pour l'éolien offshore, les besoins en investissement ne sont pas explicitement indiqués dans le PNEC mais les investissements pour la production peuvent être évalués en multipliant la capacité additionnelle projetée par un coût d'investissement moyen et les investissements pour le transport ont été estimés par Elia.</li> <li>○ Pour les biocarburants, une étude est actuellement en cours (commanditée par le SFP Environnement) dont l'objectif est d'évaluer les impacts de la trajectoire proposée (et le cas échéant d'alternatives) sur différents indicateurs.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la Flandre, des chiffres et informations sont donnés aux pages 81-87</li> <li>• Pour la Flandre, des chiffres et informations sont donnés aux pages 138-147</li> <li>• Pour RBC, des informations qualitatives sont donnés aux pages 162-163</li> </ul> <p>[21] <i>Quelles mesures seront prises pour garantir un cadre juridique clair du marché de l'énergie ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNEC s'étend longuement sur le développement d'un mécanisme de rémunération de la capacité qui doit offrir un cadre juridique pour attirer des investissements et garantir la sécurité d'approvisionnement.</li> <li>• En outre, le PNEC décrit par anticipation les défis dans le secteur énergétique et le rôle que pourront jouer les marchés de l'énergie dans cette transition. L'on recherche ainsi un cadre cohérent entre les gouvernements fédéral et</li> </ul>
--	--	--

		<p>régionaux pour valoriser la flexibilité et le développement du Power-to-X, entre autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfin, notre pays investit dans une collaboration régionale afin d’approfondir et d’étendre l’intégration du marché (e.a. forum pentalatéral de l’énergie).</li> </ul> <p>[32] <i>Quelle politique de rénovation du parc de bâtiments publics fédéraux est prévue, et comment sera-t-elle financée ?</i></p> <p>Le PNEC stipule ce qui suit en ce qui concerne l’État fédéral : atteindre la neutralité énergétique et climatique pour les bâtiments publics fédéraux d’ici 2040 (compte tenu du parc immobilier existant et des restrictions au niveau technique, légal et RH, de l’accessibilité des bâtiments publics et de la continuité des services publics).</p> <p>En matière de rénovation et de construction de bâtiments fédéraux :</p> <p><b>Objectif</b> : Faire correspondre les prestations énergétiques des bâtiments publics fédéraux avec l’objectif de neutralité en 2040 auquel doivent répondre 40% des bâtiments fédéraux d’ici 2030, compte tenu du parc immobilier existant, des restrictions au niveau technique, légal et RH, de l’accessibilité des bâtiments publics et de la continuité des services publics.</p> <p><b>Qui ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Régie des Bâtiments,</li> <li>- la SNCB et Infrabel,</li> <li>- la Défense.</li> </ul>
--	--	--

		<p>Pour plus de détails à cet égard, je vous renvoie au PFEC ou au PNEC qui expliquent et chiffrent cette mesure (contenu et timing) de façon plus détaillée.</p> <p><i>[36] Quand une vision interfédérale de la mobilité verra-t-elle le jour ?</i></p> <p>Actuellement, une vision interfédérale de la mobilité ne semblait pas faisable d'un point de vue politique pour l'une des entités. Cependant, ce qui suit a été convenu et repris dans le PNEC : « Un accord de coopération interfédéral sur la mobilité sera conclu d'ici le 1/1/2021 sur la base de consultations entre l'État fédéral et les régions sur des sujets spécifiques (ex : transports publics, fiscalité des transports, etc.) sur lesquels un accord interfédéral est nécessaire pour mettre en œuvre certaines mesures incluses dans ce plan. ».</p>
<p><b>2019a03   Advies over het ontwerp van Nationaal Energie Klimaat Plan 2030 (NEKP)   Avis sur le projet de Plan National Energie Climat 2030 (PNEC)</b></p>		<p><u>Marghem</u></p> <p><i>[0] Général. De quelle manière a-t-il été tenu compte de l'avis commun et de l'avis du CFDD dans l'adaptation du projet de PNEC en une version définitive telle que transmise à la Commission ? Est-il possible d'obtenir un rapport détaillé à ce sujet ? Il serait positif pour l'implication des stakeholders qu'ils puissent voir comment le processus d'adaptation du projet s'est déroulé. Voir également les points [2] et [4] de l'avis.</i></p> <p>La façon dont les recommandations du CFDD ont été prises en compte dans le PNEC définitif ne fait l'objet d'aucun rapport détaillé.. L'absence de rapport comparatif ne signifie toutefois pas qu'il n'a pas été</p>



		<p>tenu compte de l'approche proposée par les conseils. Celle-ci existe notamment sous la forme de plusieurs propositions et adaptations du CFDD reprises dans la version finale du Plan fédéral Énergie et Climat (PFEC) et le PNEC qui a suivi, lequel a intégré le PFEC dans son intégralité.</p> <p><i>[5] Les conseils ont demandé d'être consultés sur les adaptations du projet de PNEC. Pourquoi cela n'a-t-il pas eu lieu ?</i></p> <p>Outre la consultation publique nationale, un dialogue fédéral avec les stakeholders a été organisé le 13 septembre 2019, par mes administrations. Ont participé à ce dialogue les principaux groupes de stakeholders (en ce compris des représentants du CFDD) et des représentants de la société civile et des administrations fédérales, en charge de la mise en œuvre de la partie relative au Plan Fédéral Énergie-Climat. Ce dialogue avait pour objectif de partager les points de vue des principaux stakeholders (qui faisaient souvent référence à l'avis commun du CFDD), en mettant particulièrement l'accent sur les recommandations formulées par la CE sur le projet de plan BE. Les principaux messages formulés par les stakeholders durant ce dialogue ont été résumés dans un « Chairs' Summary », qui a ensuite été mis à disposition des participants présents et donc aussi des représentants du CFDD présents.</p> <p><i>[6] Qu'a-t-il été mis en place pour rendre le PNEC définitif entièrement conforme aux exigences du Règlement, et comment les remarques spécifiques du paragraphe [6] à ce sujet ont-elles été prises en compte ?</i></p>
--	--	---

		<p>Il a été tenu compte de ces recommandations dans la mesure du possible,.. Dans les années à venir, nous souhaitons dès lors nous mobiliser avec les administrations concernées pour décrire, quantifier et étayer plus en détail les mesures politiques, les budgétiser de manière plus approfondie, assurer un suivi continu et faire un rapport de façon précise et systématique, afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires.</p> <p>Pour ce qui est de l'importance accordée aux différentes dimensions dans le plan définitif, je peux vous garantir que nous avons énormément travaillé afin de présenter un plan plus équilibré, aussi bien en ce qui concerne le PFEC que le PNEC, et ce bien entendu dans les limites de nos compétences et en fonction des exigences du modèle de gouvernance.</p> <p>Cette réflexion s'applique aussi à votre troisième recommandation relative à la lisibilité ; le souhait des régions de considérer le PNEC comme une compilation de paragraphes de textes des entités fédérées et de l'État fédéral n'a assurément pas contribué à améliorer la lisibilité. Toutefois, au vu de la constellation politique actuelle et du manque de temps et de moyens humains - tous les plans propres à chaque entité n'avaient été réceptionnés que début décembre -, nous n'avons pas d'autre choix que d'opter pour une approche pragmatique étant donné qu'en l'espace d'à peine deux semaines, il a fallu passer de quatre à un seul plan. Cela s'est peut-être avéré en effet néfaste pour la lisibilité du plan, mais nous avons tenté de tenir compte autant que possible du disclaimer de la CE formulé dans le cadre du projet de PNEC, à savoir notamment un plaidoyer en faveur</p>
--	--	--

		<p>d'un seul plan au lieu d'un texte national avec, en annexe, quatre plans propres à chaque entité.</p> <p><i>[7] Quelles leçons communes ont-elles été apprises en visant une meilleure collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, avec pour objectifs des politiques énergie/climat mieux intégrées et qui se renforcent mutuellement ?</i></p> <p>La transition vers une économie neutre sur le plan climatique nécessite une collaboration renforcée entre tous les niveaux de pouvoir. À cet égard, la création du groupe de pilotage CNC-Concere et la décision d'organiser des réunions conjointes Concere/CNC pour, entre autres, suivre plus efficacement les évolutions du PNEC, peuvent aider. Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction mais il est évident que le mécanisme de coordination doit être davantage optimisé.</p> <p>8] Quels accords spécifiques sont nécessaires pour une telle collaboration, et quand et comment les conseils seront-ils consultés à ce propos ?</p> <p>On s'accorde depuis longtemps à dire que le cadre légal doit être optimisé. Des choix doivent, certes, être faits concernant la façon dont cette collaboration peut être optimisée.. Il y a lieu de :-</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'organiser plus en amont,</li> <li>- disposer d'outils pour mieux quantifier les mesures préconisées,</li> <li>- l'UE doit fournir des textes stables et tôt (exemple du Règlement gouvernance 2018/1999 adopté le 11</li> </ul>
--	--	--

		<p>décembre 2018 (publié le 21 déc 2020) et exigeant un projet de PNEC pour le 31 décembre 2018)</p> <p>[9] <i>Quelles sont les propositions pour arriver à un programme de recherche coordonné et complémentaire ?</i></p> <p>Il faut souligner que le PNEC constitue déjà un document commun. En outre, afin d'assurer la cohérence des projets et des activités financés par les différentes entités et de mettre en place des synergies entre les centres de recherche, il pourrait être proposé de créer une <b>plate-forme interfédérale</b>. Cette plate-forme aurait pour but de permettre la diffusion d'informations sur les programmes de recherche et les études.</p> <p>Le pouvoir fédéral s'engage à définir, en collaboration avec les régions, un <b>programme de recherche</b> clair, coordonné et concerté. Cela implique des <b>études d'impact plus larges</b> sur les questions cruciales de la politique énergétique et climatique (incluant notamment les effets sur les indicateurs de développement durable, les coûts et bénéfices des investissements ainsi que les impacts socio-économiques des changements climatiques), des recherches sur les politiques ayant un impact sur les comportements des consommateurs et des producteurs (fiscalité, aménagement du territoire, mobilité et transport, normes, etc.) et sur le financement ainsi que des recherches plus poussées sur les innovations technologiques pertinentes. Pour ces différents points, il s'agira de travailler autant que possible de manière intégrée entre les niveaux de pouvoir de notre pays [...]. Le tout en respectant les spécificités socio-économiques de chaque région. Ce</p>
--	--	---

		<p>programme s'accompagnera d'objectifs nationaux et de montants cibles de financement en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité, spécifiquement liés à l'union de l'énergie, de façon à ce qu'ils soient facilement mesurables et adéquats pour soutenir la réalisation des objectifs dans les autres dimensions du plan national intégré énergie-climat.</p> <p>[10] <i>Les conseils sont convaincus que durant les prochaines années, de meilleurs processus de concertation seront nécessaires dans une logique de coopération pour parvenir à une bonne mise en œuvre et à un bon suivi du PNEC. Quelles propositions ou quels accords existent déjà à ce sujet ?</i></p> <p>Il sera nécessaire de formuler des propositions dans le contexte de la CNC et de CONCERE en vue de mettre en place le « Multilevel climate and energy dialogue » qui est prévu dans le règlement européen. Au niveau fédéral, des réunions de suivi de la mise en œuvre du PNEC/PFEC pourront être organisées sur le modèle du dialogue qui avait été organisé en septembre 2019.</p> <p>Au niveau fédéral, il a été convenu, avec l'input de votre conseil, que mes services débiteront l'organisation d'un « Dialogue national sur la transition juste vers une société neutre pour le climat ». Je vois un rôle spécifique à jouer par la société civile et, en particulier, par les partenaires sociaux en vue de donner forme à ce dialogue.</p> <p>J'espère par ailleurs, comme déjà indiqué précédemment, que le Parlement et, en particulier, la Commission interparlementaire consacrée au climat,</p>
--	--	---

		<p>seront davantage impliqués dans le développement et le suivi de la politique énergétique et climatique.</p> <p>Enfin, il me semblerait utile de pouvoir encore interroger le conseil consultatif sur de nombreux points spécifiques concernant la suite de l'implémentation du PNEC et son contenu fédéral.</p> <p><i>[12] Les conseils sont convaincus de la nécessité pour les différents niveaux politiques de travailler transversalement et de manière interfédérale dans le domaine de l'énergie et du climat. À cet égard, l'accent devrait être mis sur quelques « accélérateurs ». Quelles initiatives ont déjà été prises à cet égard, quels accords sont en préparation et comment les conseils seront-ils consultés ?</i></p> <p>Personnellement, je vois comme principaux chantiers, ou accélérateurs, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rédaction d'un inventaire des subsides aux combustibles fossiles ;</li> <li>• la contribution du fédéral aux énergies renouvelables via son travail sur le transport d'électricité, l'éolien offshore et les biocarburants ;</li> <li>• un accord de coopération interfédéral sur la mobilité basé sur une vision (évoquée plus loin) ;</li> <li>• la rénovation du parc immobilier du gouvernement fédéral ;</li> <li>• l'évaluation/la révision des voitures-salaires + critères parc automobile ;</li> <li>• l'encadrement et le suivi d'un plan de transport ferroviaire ;</li> <li>• la politique fédérale en matière nucléaire, en particulier dans le secteur des applications</li> </ul>
--	--	---

		<p>médicales (radio-isotopes), transmutation des déchets nucléaires et la R&amp;D en fusion nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un plan gaz-F, notamment le contrôle des importations ;</li> <li>• des normes de produits plus strictes.</li> </ul> <p>Je souhaite en même temps signaler que je suis le conseil et que la structure institutionnelle de notre pays ne peut plus être utilisée comme instrument pour reporter une politique urgente. Je continuerai à m'investir pour continuer à travailler avec les instruments dont je dispose avec ceux qui veulent se réunir derrière un projet positif, malgré le contexte spécifique des affaires courantes. .</p> <p><i>[14] Quelles sont vos réactions aux quelques propositions concrètes des conseils pour parvenir à une meilleure gouvernance concernant les politiques énergie/climat ?</i></p> <p>À la lumière du Green Deal et des défis que son exécution entraînera, c'est à juste titre que le Conseil souligne dans son avis que l'ensemble des citoyens doivent être impliqués dans l'organisation d'une concertation multi-stakeholders. Je souhaiterais même étendre le débat aux organisations sociales qui sont aujourd'hui confrontées à des questions liées à la précarité énergétique et au soutien des PME pour les emmener dans cette transition.</p> <p>Par ailleurs, la Commission interparlementaire consacrée au climat a poursuivi ses travaux. Il s'agit d'un développement intéressant où se tiennent des auditions au sujet notamment des négociations climatiques internationales. C'est maintenant à cette Commission de déterminer si la suite des</p>
--	--	---

		développements dans le cadre du PNEC fera l'objet d'une délibération.
<b>2019a04   Advies over het Federaal Rapport inzake Duurzame Ontwikkeling 2019   Avis concernant le Rapport fédéral sur le Développement durable 2019</b>		